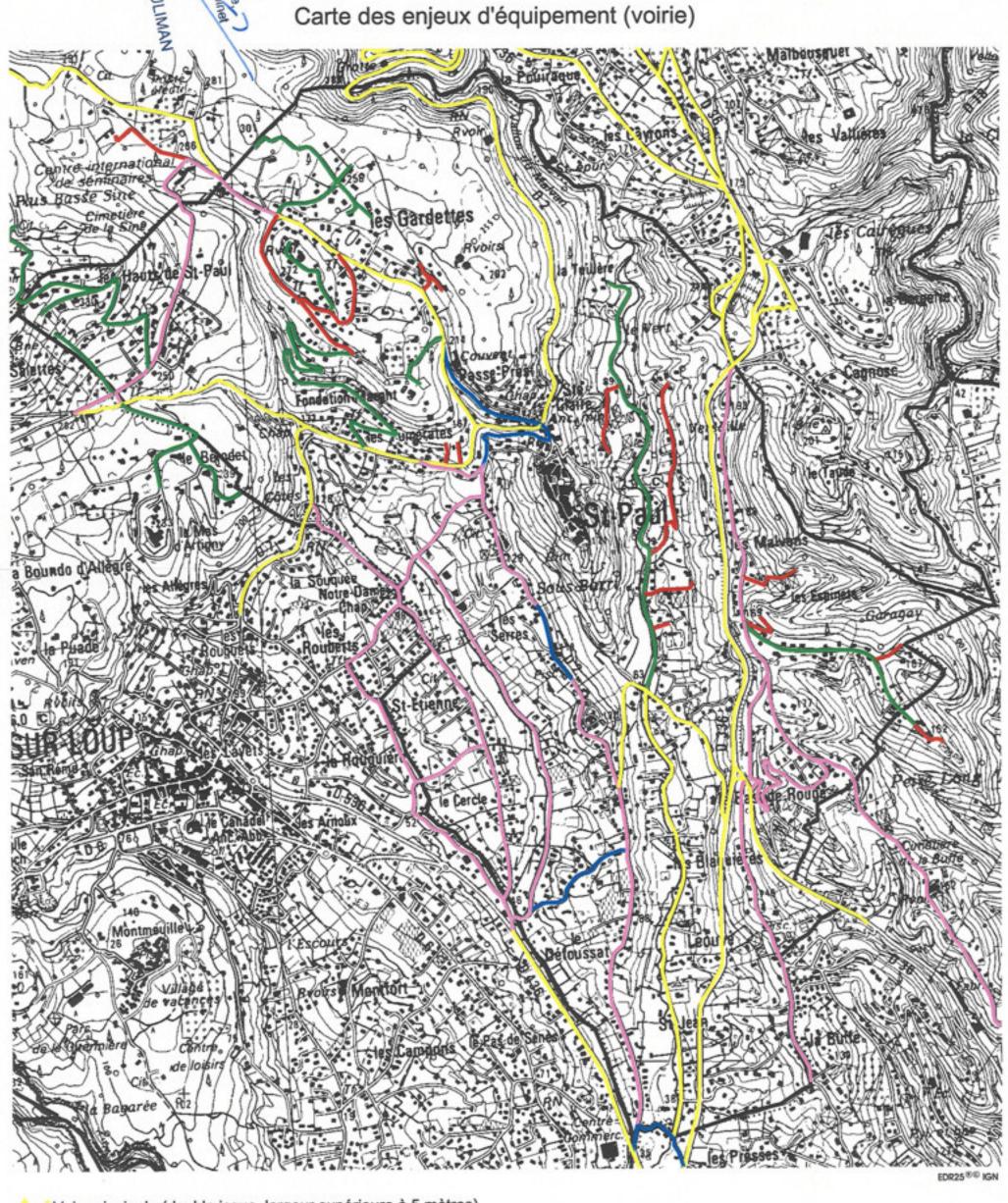


## COMMUNE DE SAINT PAUL

PLAN de PREVENTION du RISQUE INCENDIES de FORET



Voie principale (double issue, largeur supérieure à 5 mètres)
Voie secondaire (double issue, largeur supérieure à 3 mètres)

/ Voie étroite (double issue, largeur supérieure à 3 mètres)

Voie sans issue (largeur supérieure à 3 mètres)

/ Voie étroite sans issue

Limites communales



300 0 300 600 Mètres

1 / 15 000